

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Novembre 2018  
**BU 017 DE**

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Jean-Baptiste BAUD, Clément FORET.

Etaient absents : Denis BRENIAUX, Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON.

Convocation faite le : 29 octobre 2018

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Poligny.**

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V du CGCT ;

VU le projet de délibération du Conseil Municipal de la commune de Poligny en date du 9 Novembre 2018 approuvant l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours en date du 26 Octobre 2018 et formulée par la Commune de Poligny pour la déconstruction de bâtiments sis 52 rue Jean Jaurès, dans le cadre de la requalification urbaine du quartier de Charcigny.

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Poligny en vue de participer au financement de la déconstruction de bâtiments sis 52 rue Jean Jaurès, dans le cadre de la requalification urbaine du quartier de Charcigny pour un montant de 10000 euros. La participation de la CCAPSCJ représentera 50% du solde des dépenses soit 10.000 € ;

2 / AUTORISE le Président de la CCAPSCJ à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour des dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président,

Michel FRANCONY

